

dettes, par suite des avances en espèces et de toutes les autres sources de crédit mises à leur disposition. Pour se rattraper, ils devront obtenir des prix maximums pour leur blé, pendant longtemps.

Selon les rumeurs, on aurait mal calculé la demande d'orge, si bien qu'on a mis un embargo sur les exportations de cette denrée. Comme on l'a dit en employant un euphémisme, il ne s'agit pas d'un embargo sur les exportations, mais plutôt d'un refus de la part de la Commission canadienne du blé d'accepter d'autres commandes pour l'exportation de l'orge. C'est une autre façon de dire exactement la même chose. Je mentionne ces questions à cette étape-ci du débat simplement pour signaler que les solutions que propose le bill C-175 auront une incidence considérable sur la permanence des progrès et la santé future de l'industrie céréalière au Canada. Cette industrie est indispensable à la prospérité de l'Ouest du Canada.

Comme on l'a dit aux diverses audiences publiques dont j'ai fait mention, il y a de forts soupçons qu'au moyen de ce bill aussi bien qu'au moyen d'autres projets de loi agricoles présentés récemment, le gouvernement tâche d'aborder indirectement, plutôt que directement, le problème latent de l'abandon des lignes ferroviaires des Prairies. La question de l'abandon ou du maintien des lignes ferroviaires est très intimement liée au problème global de la vente des céréales de l'Ouest, surtout en ce qui concerne les moyens de transport, le chargement des céréales et de leur acheminement vers les points d'exportation. Nous savons que l'abandon du service ferroviaire a été suspendu pour une certaine période.

La mesure législative laisse prévoir, entre autres choses, une certaine rationalisation des installations d'entreposage. Ce que le gouvernement envisage dans certaines de ses modifications est très étroitement lié à tout le problème de l'abandon de certains embranchements ferroviaires. A son tour, ce problème se rattache à la situation qui règne non seulement dans l'Ouest du Canada, mais dans toutes les régions rurales du pays. On y note un affaiblissement graduel du rôle de la communauté rurale, qui va de pair avec le dépeuplement de ces mêmes régions. L'exode vers la ville se poursuit. On s'est beaucoup inquiété ces derniers mois des conséquences de cet exode persistant.

Dans la société canadienne d'aujourd'hui, le problème majeur se situe dans nos importantes agglomérations urbaines de caractère complexe, dans la confusion bourdonnante de la vie urbaine. Le gouvernement n'a rien fait pour inverser la tendance. En vérité, il l'a même stimulée, notamment en fermant des bureaux de poste, moyen fondamental de communication. Au cours des deux dernières années surtout, nous avons été témoins de la fermeture impitoyable et en masse des bureaux de poste ruraux. Dans bien des cas, cela a entraîné la faillite des magasins généraux des petites villes. La disparition du magasin général sonne le glas de la collectivité rurale en tant que telle. Depuis que le ministre d'État (M. Côté) a été chargé des Postes, le gouvernement a changé d'orientation à cet égard. Il a dit qu'aucun autre bureau de poste rural ne disparaîtrait avant qu'on n'ait revu toute la question. Je propose au gouvernement d'appliquer la même théorie aux silos, sans plus de rationalisation.

[L'hon. M. Dinsdale.]

Quiconque est allé dans les Prairies sait fort bien que ces deux ou trois silos qui se dressent à l'horizon constituent le point de repère des localités rurales des Prairies. Voilà le socle sur lequel repose toute la vie économique des régions rurales des Prairies et voilà aussi une pièce essentielle de tout le problème du déclin des localités rurales, avec, comme conséquence, une recrudescence de l'urbanisation qui entraîne avec elle son cortège de problèmes socio-économiques. Point n'est besoin de fouiller la question davantage. Il faudra se souvenir de ces considérations au moment de l'étude au comité des propositions législatives.

• (8.40 p.m.)

Déjà, le gouvernement a accepté une vingtaine d'amendements, ce qu'il n'aurait pas fait, évidemment, si l'opposition officielle n'avait pas persévéré et retardé l'adoption de ce bill. Une quarantaine d'autres amendements qui n'avaient pas encore été soumis à la Chambre ont déjà été présentés et, s'il faut en croire les porte-parole de divers secteurs de l'industrie céréalière, d'autres seront portés à notre attention. Éventuellement, nous espérons qu'après 40 ans d'attente nous aurons une loi sur les grains du Canada nouvelle ou complètement remaniée qui pourra servir à régler les problèmes actuels de l'industrie céréalière.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Puis-je dire en participant à ce débat que nous revenons pour la deuxième fois à un bill essentiellement semblable au bill C-196 auquel nous avons consacré beaucoup de temps afin de modifier la loi sur les grains. Il semble maintenant que l'on puisse s'attendre à de très nombreuses et précieuses améliorations.

Certes, il y a quelque 40 ans que la loi sur les grains du Canada a fait pour la dernière fois l'objet de grandes modifications. A mon avis, la présentation de cette mesure s'imposait et il a fallu beaucoup travailler pour en arriver à un projet de loi raisonnable. Il est évident que l'adoption du bill C-175 revêt une certaine urgence puisqu'il permettra de classer le blé canadien quant à sa teneur en protéines. On perd des ventes, paraît-il, parce que certaines nations importatrices exigent des pourcentages précis de protéines afin de se conformer à de nouvelles exigences en matière de mouture et de cuisson. Nul doute que tous se rallient à cette position mais, fait intéressant à noter, nous avons réussi à augmenter nos ventes de grains à certains pays étrangers, surtout peut-être aux pays moins évolués où la teneur en protéines n'a pas tant d'importance et où le prix joue un plus grand rôle.

Je songe à des marchés comme la Chine communiste, à laquelle nous avons vendu 90 millions et quelques boisseaux de blé représentant, au point de vue des exportations, une quantité légèrement supérieure à celle exportée lors de la meilleure année enregistrée précédemment, mais à un prix se situant nettement en dessous du minimum prévu par l'Arrangement international sur les céréales. La hausse du dollar canadien a contribué à détériorer davantage la situation des cultivateurs dans la